



MAIRIE
69870- POULE LES ECHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48
mairie@poulelesecharmeaux.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation : 14 novembre 2022

Présents : CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas.

Absente excusée : PEREZ Sonia (A donné pouvoir à Mme CROISAT Gaëlle)

Secrétaire de séance : GRAS Isabelle.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2022.

PERSONNEL

1. Renouvellement du CDD de Nathalie LARAGER en charge de l'agence postale :

Le contrat à durée déterminée de Nathalie LARAGER, recrutée le 13 juin dernier à raison de 14 heures hebdomadaires pour gérer l'agence postale communale arrive à son terme le 31 décembre 2022.

La commune étant satisfaite du travail de Mme LARAGER et notamment de son accueil envers les administrés, Monsieur le Maire propose donc de renouveler son contrat pour une période de 3 ans avec une reprise d'ancienneté.

Le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat de Mme LARAGER tel que proposé par Monsieur le Maire.

INTERCOMMUNALITE :

2. COR- approbation RPOS eau potable 2021 :

Monsieur le Maire fait lecture des éléments suivants :

Le service public d'eau potable dessert 577 abonnés (574 en 2020). Volume prélevé sur les 5 ressources en 2021: 59 604 m³ (rappel 2020 : 58 270m³). Volume vendu en 2021 : 39 587 m³ dont 191 m³ à la commune de Belleruche (rappel 2020 : 36 970 m³ dont 338 à la commune de Belleruche). Il est également à noter une très légère augmentation du tarif au m³ (pour 120 m³) 2020 : 4,07 et 2021 : 4,21.

Concernant la qualité, on observe 100 % de conformité sur les paramètres microbiologiques et 93,5 % sur les paramètres physico-chimiques contre 97 % pour l'ensemble en 2020.

Des travaux ont été effectués sur les mois d'octobre et novembre :

- Remplacement de la colonne PVC en colonne fonte sur la traversée de la route de la scierie ;
- Remplacement de la colonne PVC en colonne fonte ainsi que le dévoiement de celle afin de la retirer d'une parcelle privée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable.

3. COR- approbation RPOS assainissement 2021:

Monsieur le Maire fait lecture des éléments suivants :

Le service public d'assainissement dessert 312 abonnés (308 en 2020). 2 STEP sur la commune. Service public d'assainissement non collectif : 266 installations. 79 % des dispositifs d'assainissement non collectif sont conformes (sur 5561 installations contrôlées par le service). Le prix moyen du service au m³ pour 120 m³ est de 3,2 TTC (2020 : 3,11 TTC). Les faits marquants de l'année 2021 :

- Poursuite de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement en éliminant les eaux claires parasites ;
- Renouvellement de branchements et tampons d'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du service assainissement et assainissement non collectif.

4. COR- approbation RPOS gestion des déchets 2021:

Monsieur le Maire explique que le service gestion des déchets de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien est issu du regroupement des trois services des anciennes communautés de communes, qui ont fusionné en 2014.

En 2015, la collecte de l'ancienne Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues a été reprise en régie et des points de regroupement équipés de bacs quatre roues ont été implantés.

En 2019, la collecte latérale a été mise en place sur l'intégralité du territoire avec le déploiement de conteneurs latéraux sur toutes les communes.

En 2020, une optimisation des équipements de pré-collecte a été effectuée sur le nord du territoire grâce à l'analyse des données collectées par la pesée embarquée.

Puis, en 2021, l'ajustement des points de collecte (PAV) s'est poursuivi : ajout ou suppression de bacs, déplacements, ajout ou suppression de points d'apport volontaire. La COR assure la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) et des emballages recyclables. Le SYTRAIVAL assure l'élimination et le traitement de ces déchets.

Sur la commune de POULE, 13 points de collecte (PAV), pour 17 bacs OMr, 14 bacs emballages, 6 bacs verre et 5 journaux. Evolution par type de déchets. A noter, que des travaux d'aménagement ont été engagés sur les PAV de la scierie et chemin de Pierre longue. Le service déchets de la COR présente un résultat budgétaire de fonctionnement 2021 de 13 193,35 €. Les coûts liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères et des emballages sont en deçà des références régionales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de gestion des déchets.

5. COR- Délibération relative à la convention d'aide aux entreprises (enseignes, vitrines et devantures) :

Monsieur le Maire explique que la COR, afin de poursuivre la dynamique de l'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) destinée à maintenir et développer le commerce de proximité, a validé le 24 septembre 2020 un nouveau dispositif de soutien auprès des petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité par une subvention d'investissement qui permet d'aider l'installation ou le développement d'un point de vente accessible au public dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-villes et bourgs-centres.

Dans cet objectif, les communes ont la possibilité de cofinancer les investissements réalisés sur l'enseigne, la vitrine et la devanture sous forme de majoration supplémentaire.

Concrètement, l'aide aux commerçants et artisans propose une majoration communale s'élevant à 10% sur les investissements vitrines et devantures d'un local commercial de la commune, plafonnée à 1 000.00€ par demande de subvention.

Elle est intégrée à l'aide COR qui est de 20% sur un budget compris entre 5 000€ et 15 000€ (+ bonus énergétique facultatif).

Ce dispositif peut être cumulable avec l'aide régionale similaire, représentant 20% sur un budget compris entre 10 000€ et 50 000€.

Afin de permettre à la COR et aux communes de poursuivre ces aides à compter du 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de signer une convention d'autorisation et de délégation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

6. COR : approbation de l'avenant n°1 du PV de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable » :

Il s'agit de valider le projet d'avenant au procès-verbal établi en 2021 dans le cadre du transfert de la compétence eau potable afin de compléter le procès-verbal des subventions d'investissement n'ayant pas été prises en compte initialement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité, de valider le projet d'avenant au procès-verbal établi le 30 juin 2021 dans le cadre du transfert de la compétence « EAU POTABLE » à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien afin de compléter Les subventions d'investissement n'ayant pas été prises en compte initialement et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 du procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence «EAU POTABLE» de la commune de POULE-LES-ECHARMEAUX à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR).

URBANISME

7. Droit préemption :

Droit de préemption parcelles AD 25 et 27, 17 route de Beaujeu-Col des Echarmeaux.

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

8. Demande d'achat de terrain sis section AH parcelle n°117:

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier de M. Antoine FOLLEAS dans lequel celui-ci exprime son souhait d'acquérir la parcelle AH n°117 appartenant à la commune ce qui lui faciliterait le passage et l'entretien d'un ensemble de parcelles jouxtant celle-ci.

Le conseil municipal émet un avis favorable et propose un prix de vente à 1.50€ le m², les frais de notaire et de bornage restant à la charge du demandeur.

Un courrier sera envoyé à M. FOLLEAS en ce sens.

VIE COMMUNALE

9. Plan de sobriété énergétique :

Monsieur le Maire explique que depuis le début de cette mandature, la commune s'est engagée dans une démarche écologique concernant la rénovation de ces bâtiments, la provenance de ses énergies et développement des ENR.

Actuellement dans un contexte général marqué et dans l'attente de l'aboutissement de nos projets, il semble d'ores et déjà nécessaire de faire un effort de sobriété énergétique afin de limiter les impacts de la hausse des prix sur le budget.

Pour ce faire quelques actions simples sont à mettre en place visant à réduire les consommations énergétiques de la commune.

Gestion des bâtiments :

Contrôler la température de chauffage entre 19°C et 20°C (robinet ou programmeur en position 3) dans les locaux administratifs et salles communales avec un abaissement de 2°C de 18h à 06h (robinet ou programmeur en position 2), abaissement à 15°C (robinet ou programmeur en position 1) si les locaux ne sont pas occupés pendant plus de 48h. Certains bâtiments possèdent une régulation automatique, il n'est donc pas nécessaire de modifier le réglage des robinets, liste des locaux concernés voir annexe 1. Lors de l'aération des locaux, les robinets et programmeurs sont à mettre en position 0.

Gestion de l'éclairage public :

Extinction de l'éclairage de 22h à 06h en semaine, de 01h à 06h le week-end au centre du village et au col des Echarmeaux en raison de l'activité des commerces.

Déplacements des agents, élus et bénévoles :

Favoriser le co-voiturage lorsque plusieurs agents, bénévoles ou élus se déplacent vers un même site. Le défraiement lié aux déplacements sera calculé sur un seul véhicule sauf si plusieurs véhicules sont nécessaires aux déplacements en raison du nombre de personnes.

Sobriété électrique et numérique :

Eteindre et débrancher les appareils électroniques et informatiques le soir ou en cas de non-utilisation prolongée et éviter le mode veille des appareils.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de sobriété énergétique.

10. ONF- délibération sur les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette 2023 :

Monsieur Jean-Marc DESMONCEAUX explique que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts (ONF) est tenu chaque année de porter à connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées).

Après examen du tableau fourni par l'ONF, il s'avère qu'aucune action n'est à prévoir pour 2023 dans les forêts de notre collectivité.

11. Règlement des salles communales :

Monsieur Jean-Marc DESMONCEAUX, 2^{ème} Adjoint, fait lecture du projet de convention de location des salles municipales et de révision de certains tarifs de location.

Les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité et des charges générales) amènent à une réévaluation du tarif des locations des salles communales tout en conservant une attractivité du service et du prix.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité de fixer les tarifs des salles communales applicables à compter du 1er janvier 2023 comme suit :

Salle des fêtes				Salle Municipale	
		ÉTÉ 01/04 au 31/10	HIVER 01/11 au 31/03	ÉTÉ	HIVER
Journée	Habitant de la commune	250.00 €	320.00 €	100.00 €	120.00 €
	Extérieur à la commune	400.00 €	470.00 €	150.00 €	170.00 €
Week-end	Habitant de la commune	350.00 €	420.00 €	150.00 €	170.00 €
	Extérieur à la commune	500.00 €	570.00 €	200.00 €	220.00 €
Associations	Communales	120.00 €	150.00 €	50.00 €	70.00 €
	Extérieurs	350.00 €	400.00 €		
Bal/soirée dansante		650.00 €	650.00 €	Gratuit (vin d'honneur)	Gratuit (vin d'honneur)
Conscrits *(défilé humoristique et jour des conscrits)		550,00 € + 150,00 €*	650.00 €		
Tables rondes (10)		5.00 € l'unité	Caution 200.00 €		
Vin d'honneur - pot de l'amitié (mariages, funérailles) - Cérémonie funéraire		100.00 €	100.00 €	100.00 €	100 €
Caution	Salle	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Nettoyage		150.00 €	150.00 €	100.00 €	100.00 €
Nombre de tables et chaises	50 tables + 280 chaises	10 grandes tables			

et d'approuver le projet de convention de location des salles communales.

FINANCES

12. Bilan des subventions octroyées à la commune en 2022 :

Monsieur le Maire fait le bilan des subventions octroyées à la commune sur 2022 :

- Contrat de partenariat territorial : 9 700.00€ pour le camping municipal et 9 000.00€ pour la rénovation énergétique du local annexe de la salle municipale soit 18 700.00€.
- Subvention au titre des amendes de police : 5 928€ pour l'aménagement impasse Molette.
- Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle : 5 842.76€.

13. Décision modificative au budget n°3 :

Diminution de crédits Augmentation de crédits

D 6288 : Autres services extérieurs	45.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	45.00 €	
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		45.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		45.00 €

Le conseil approuve la décision modificative au budget n°1 telle que présentée par Monsieur le Maire.

BATIMENTS

14. SYDER- délibération relative au lancement de la maîtrise d'œuvre du projet de création d'un réseau de chaleur :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du transfert de compétence optionnelle « production de chaleur et distribution publique de chaleur », la commune a sollicité le SYDER afin de réaliser une analyse d'opportunité et une étude de faisabilité concernant la réalisation d'un réseau de chaleur susceptible d'alimenter un ensemble de bâtiments publics et éventuellement privés.

Au vu des résultats de ces analyses et études, la réalisation d'un tel réseau de chaleur semble opportune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre le projet de création d'un réseau de chaleur porté par le SYDER.

15. Columbarium -examen de devis:

Mme Bernadette LABROSSE, 1ère Adjointe en charge du cimetière, présente le devis concernant le projet d'agrandissement du columbarium. En effet, seule une case sur les cinq déjà installées reste disponible à ce jour.

Dans un souci d'homogénéité de la structure, il a été décidé de solliciter l'entreprise qui a fourni le premier columbarium.

Madame LABROSSE détaille le devis des pompes funèbres BRIDAY-MILLET d'un montant de 3670.83€ HT pour la fourniture et la pose de 5 cases identiques à celles du columbarium existant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis des pompes funèbres BRIDAY-MILLET d'un montant de 3 670.83€ HT pour la fourniture et la pose de 5 cases de columbarium et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ECOLE, SPORTS ET LOISIRS

16. Ecole-subvention sécurité routière:

Madame Gaëlle CROISAT, 3^{ème} Adjointe, présente le dossier relatif au « permis piéton » pour les jeunes enfants, formation dispensée par la Sécurité Routière.

L'école privée Saint-Martin ayant été déjà associée les années précédentes à ce « permis piéton » utile à tous les enfants de la commune, le conseil municipal décide de reconduire cette opération d'un montant total de 200.00€.

INFORMATIONS DIVERSES

17. Recensement des nouveaux arrivants par les référents de quartier:

Il est demandé aux référents de quartier de recenser les nouveaux arrivants des années 2020, 2021 et 2022 afin de les convier aux vœux du Maire.

18. Calendrier des séances du conseil municipal du 1er trimestre 2023:

Date	Réunion	Horaires
Vendredi 20 janvier	Conseil municipal	19H
Vendredi 27 janvier	DOB	19H
Vendredi 24 février	Conseil municipal	19H
Vendredi 24 mars	Conseil municipal	19H

19. Repas du CCAS :

Le repas du CCAS se déroulera le 17 décembre 2022. Les conseillers municipaux y sont conviés.

20. Ateliers culinaires :

Madame Anne-Marie BALLON présente l'opération « Silver fourchette » Ces ateliers de cuisine, animés par une diététicienne et destinés aux seniors de plus de 60 ans vont initier les participants à la création d'un repas équilibré par le biais d'ateliers et de promenade gourmande.

La manifestation se déroulera, sur inscription, le 14 décembre 2022 de 10h00 à 12h00 à la salle polyvalente.

21. Marché de Noël de LAMURE/AZERGUES :

Madame Christiane RONGIARD y représentera la commune, Monsieur le Maire n'étant pas disponible.

22. Zone humide :

Pour raisons sanitaires, la zone humide a été fermée par arrêté d'un commun accord entre la municipalité et la COR. En effet, les infrastructures sont très délabrées et deviennent dangereuses

La séance est levée à 20h50.

Isabelle GRAS,
Secrétaire de séance



Aymeric CHAMPALE,
Maire

